

ATTESTATION D'ASSURANCE

COURTIER : WTW FRANCE FEDERATION FRANÇAISE
DE LA RANDONNEE PEDESTRE

64 RUE DU DESSOUS DES BERGES

75013 PARIS

Nous soussignés : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

COURTAGE

60, BOULEVARD DUHAMEL DU MONCEAU - 45160 OLIVET

certifions que : la FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE

64 RUE DU DESSOUS DES BERGES

75013 PARIS

Agissant tant pour son compte que pour le compte de l'association 05943

SPORT NATURE CARNOUX 8 rue des lauriers roses 13470 CARNOUX-EN-PROVENCE

affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, est assurée par contrat d'assurances n°41789295M0006, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison des dommages garantis causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées, conformément aux dispositions des articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport à l'occasion de la manifestation dont les caractéristiques sont les

suivantes : Le 07/04/2024 LA NORDIQUE DE CARNOUX 2024

Manifestation Marche Nordique Ouverte à tous

Les participants, licenciés et non licenciés sont couverts en Responsabilité Civile et en Individuelle Accidents (accidents corporels).

Période de validité : Du 05/09/2023 au 31/12/2024

La présente attestation ne saurait engager la Caisse en dehors des limites prévues tant par les Conditions Générales que Particulières du contrat ci-dessus référencé.

Fait à Puteaux, le 16/11/2023 , pour servir et faire valoir ce que de droit. « Pour la compagnie et Par délégation »

WTW FRANCE – Département Sport Imm Quai 33 – 33/34 Quai de Dion Bouton CS 70001 – 92814 PUTEAUX Cédex

Tel: 09 72 72 01 19



MONTANTS DES GARANTIES:

Garanties	Montants	Franchises
RC VIE AS	SOCIATIVE	
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus	20 000 000 € par sinistre	néant
Dont :		
Dommages matériels > dont responsabilité immeubles confiés moins de 60 jours consécutifs > dont responsabilité dépositaire/ objets confiés	5 000 000 € par sinistre 1 500 000 € par sinistre 50 000 € par sinistre	Néant 50€
Vol du fait des préposés	25 000€ par sinistre	50€
Dommages immatériels non consécutifs	1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 500 €
Faute inexcusable (accident du travail, maladies professionnelles) quel que soit le nombre de victime(s)	3 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	néant
Atteintes à l'environnement y compris préjudice écologique	1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	500€
RC PROFESSIONNELLE	ET RC APRES-LIVRAISON	
Dommages corporels, matériels et immatériels confondus : Sous réserve des sous limitations suivantes :	10 000 000 € par année d'assurance	Néant
RC professionnelle au titre de l'activité d'organisateur et/ou de vendeur de voyages/ séjours touristiques	10 000 000 € par année d'assurance	
 Dont dommages matériels et immatériels Dommages immatériels non consécutifs Garantie disparition perte titres de transports Frais d'urgence Frais d'Annulation 	1 500 000 € par sinistre 1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance 35 000€ par sinistre 80 000€ par sinistre 40 000€ par sinistre	150 € 500 € 500 € 500 € 500€
RC professionnelle activité(s) d'études et conseils y compris défaut d'information dans le cadre de l'article L321-4 du Code du Sport (tous dommages confondus	3 000 000€ par année d'assurance	500€
RC professionnelle activités médicales et par médicales	8 000 000€ par année d'assurance	Néant
RC après livraison/réception	3 000 000€ par année d'assurance	500 €
Recours et défense Pénale	100 000€ par sinistre	Néant